

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **111 (1985)**

Heft 25

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

c) la différence patente de traitement des composants du bâtiment, enveloppe et installation.

Il s'agit de :

- déclarer une *trêve* dans l'adoption de nouvelles recommandations,
- rendre un caractère indicatif aux recommandations existantes, car elles ont pratiquement atteint le *statut de normes*⁷
- apporter progressivement les preuves du bien-fondé de leur contenu.

⁷Citons à ce propos l'exemple du canton de Genève, qui avait incorporé la recommandation I80/1 dans son règlement, mais qui l'applique avec intelligence et souplesse, en laissant au projecteur le choix du niveau de l'isolation.

Ces propositions n'impliquent pas un arrêt des recherches concernant l'énergie dans le bâtiment.

C'est ainsi que progressivement une troisième voie va se tracer, ne rendant obligatoire qu'un strict minimum de prescriptions.

Les milieux professionnels pourront beaucoup mieux œuvrer, en fonction de leur expérience propre et de ce qu'ils jugeront valable des textes officiels.

Adresse de l'auteur :

Olivier Barde, ingénieur-conseil
en thermique du bâtiment
Boulevard des Promenades 4
1227 Carouge-Genève

Liste sommaire des sources des publications officielles

- Directives SIA
- Directives de l'Office fédéral de l'énergie
- Publications du « Programme d'impulsions N° 1 », orientées plus spécialement sur l'enveloppe
- Publications du « Programme d'impulsions N° 2 », orientées plus spécialement sur les installations
- Publications de l'Office fédéral des constructions
 - Règlements divers concernant
 - la sécurité
 - la pollution
 - la protection contre le feu
 - l'isolation phonique, etc.
- Directives cantonales...
- Statistiques diverses (SAGES, MSEE...)
- Règlements de l'ASCV
- Directives SICC

Actualité

Actualité du rationalisme

Sous ce titre, Alberto Sartoris a donné une conférence magistrale le 6 novembre 1985, au Département d'architecture de l'EPFL, devant une salle archipleine. Ses amis, ainsi que de très nombreux étudiants, avaient tenu à entourer ce jeune homme de 84 ans. Jacques Gubler, dans son introduction, nous avertit que ce que nous allions entendre devait être exceptionnel; ce le fut, en effet. Et à un point tel que l'on ne peut résumer une telle lecture; on n'ose comparer les réflexions de Sartoris à un testament et, pourtant, ça en avait parfois la vibrante émotion.

Dédiée aux professeurs Maurice Cosandey et Bernard Vittoz, la causerie se voulait réponse à des questions posées lors de l'étude de la villa Morand-Pasteur, à Sallion, faite par des étudiants du professeur von Meiss. Disant d'emblée que, pour lui, le temps n'est plus à l'anathème, Sartoris place ses propos sous le signe de l'œuvre géniale et cohérente d'Andrea Palladio.

Brossant ensuite un panorama brillant des divers styles ayant peu ou prou perduré, il pose tout de go la question: pourquoi, dès lors, veut-on tordre le cou au rationalisme? Et, à son tour, il descend promptement en flèche la tendance post-moderniste, «cette héroïne de l'architecture contemporaine». Avec, cependant, un exception pour Paolo Portoghesi, «cet écrivain» important. Pour Alberto Sartoris, le rationalisme transfiguré poursuit sa course, car les «avant-gardes ne meurent jamais».

Ensuite, il met en évidence l'importance du mouvement de sécession germanique-viennois surtout; dès 1926, en effet, Sartoris écrivait: «Nous sommes obligés de regarder vers le nord plutôt que vers la Méditerranée et l'apport de ces artistes est de première nécessité.» Bel aveu pour l'un des chefs de file du mouvement culturel turinois!



Alberto Sartoris vu par François Neyroud.

Il aborde le thème des CIAM à La Sarraz en 1928; il attribue l'échec du rationalisme, à cette époque, aux rapports déplorables entretenus entre l'Etat et l'architecture; il en profite pour situer dans le courant culturel des mouvements aussi importants que le suprématisme russe ou le rationalisme italien dans l'époque fasciste, tirant un raccourci saisissant entre Aldo Rossi et de Chirico, et profitant de fustiger au passage Renzo Piano et son «rationalisme inversé»...

La place nous manque pour résumer tous les thèmes abordés: signalons les propos tenus sur l'intégration des arts à l'architecture, l'usage de la couleur, «cette quatrième dimension de l'architecture», l'urbanisme et son application — «chaque maison constitue une parcelle d'urbanisme» —, les relations entre le paysage et l'œuvre bâtie.

Nous retiendrons encore ses pensées sur le monumentalisme: «Nous ne devons pas craindre le monumentalisme, c'est un art de l'architecture; mais méfions-nous des monuments de bêtise! Un monument peut être petit: voyez les villas de Mario Botta! Evitez le colossal sans grandeur qui vous gratifie de son épouvante architectonique.» Enfin, il règle son compte à ses détracteurs qui lui reprochent son «architecture de papier» en citant Michel-Ange: «L'architecture construite n'est que les miettes d'un festin.» S'adressant particulièrement aux étudiants, il leur déclare que l'ex-

périence doit précéder la théorie, et il les engage vivement dans cette voie.

«Je suis un homme heureux au milieu de mes perspectives»; nous n'en doutons plus du tout, cher Alberto Sartoris! Merci de nous avoir fait partager quelques instants de votre passion, de votre vie; vous étiez, ce soir-là, le plus jeune de nous tous, qui buvions vos paroles. Et ce ne sont pas les yeux que vous faisiez votre épouse Carla qui démentiront cette affirmation!

Merci de cette leçon de modestie et de compétence; vous nous confirmez que la jeunesse n'a pas d'âge et que l'architecture peut être l'un des meilleurs élixirs de jeunesse!

M'autorisez-vous une trivialité pour conclure cette note? Si j'avais été au music-hall, j'aurais dit «encore»!

François Neyroud

Transferts de technologie, principes et responsabilités

A titre de contribution au transfert permanent de technologie entre les pays, le CEFIC (Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique) a publié récemment une *prise de position politique* à laquelle souscrit l'ensemble de la chimie européenne. L'industrie chimique considère comme fondamental que le plus haut degré de sécurité soit préservé lors des transferts de technologie. L'objectif est d'obtenir un degré de sécurité et un niveau de protection de la santé équivalant à ceux qui prévalent dans le pays fournisseur. Restent à prendre en compte toutefois les exigences et circonstances locales (conditions géographiques et climatiques, infrastructures locales, cadres légaux et administratifs, entre autres).

Le document du CEFIC dresse la liste des principes reconnus par les diverses parties ainsi que des *responsabilités* qui les lient. Pour plus de clarté, le document demande que les engagements respectifs des parties impliquées aux

divers échelons du transfert de technologie soient nettement définis d'emblée, c'est-à-dire en tout cas avant que les transferts aient lieu.

Pour l'industrie chimique, cela signifie notamment qu'il faut lier étroitement la responsabilité à un contrôle opérationnel effectif.

Le document du CEFIC énonce les *devoirs* et les *responsabilités* des pays *fournisseurs* et *receveurs* de technologie, tout en reconnaissant la nécessité d'étudier chaque cas individuellement. Quoi qu'il en soit, l'essentiel est que les parties soient les unes et les autres conscientes des problèmes liés aux transferts de technologie.

Une part importante du document est consacrée aux *devoirs* à observer par les pays *receveurs* en matière de transferts. Le CEFIC souhaite que les autorités compétentes des pays concernés prennent les dispositions législatives et administratives nécessaires en vue d'assurer la sécurité des opérations.

La prise de position du CEFIC a été soumise à toutes les organisations intéressées des Nations Unies, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (CNUST) ainsi que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

De plus, le document a été adressé à la Commission de la Communauté européenne, à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) ainsi qu'à de nombreuses organisations non gouvernementales comme la Confédération européenne de l'industrie, la CCI (Chambre de commerce internationale), sans oublier les associations américaines et japonaises de l'industrie chimique.